



COMPTE-RENDU DE L'ATELIER HABITANTS N°2

*Projet de parc éolien La Voirine
Commune de Mélnigny-le-Grand*

26 juin 2024 – Mairie de Mélnigny-le-Grand





SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Ce compte-rendu est une synthèse des sujets abordés par les participants et les intervenants tout au long de l'atelier. Il n'est pas la retranscription littérale de l'intégralité des échanges.

INTRODUCTION

Dans le cadre du développement du projet éolien projeté sur les communes de Saulvaux et Méligny-le-Grand, l'Agence Tact accompagne Locogen dans **la démarche d'information et de concertation** mise en place sur le territoire. Celle-ci inclut la mise en place de temps d'échanges entre le porteur de projet et les habitants.

Dans ce contexte, un cycle d'ateliers est proposé à ces derniers. Il **vise à leur présenter les enjeux de l'éolien, faire émerger des sujets de discussion, échanger sur des mesures d'accompagnement adaptées au territoire, et répondre à leurs divers questionnements.**

À la suite d'un premier atelier qui s'est tenu en septembre 2023, les participants ont assisté à un deuxième temps d'échange le 26 juin 2024 : il a permis de présenter de manière approfondie les résultats des études techniques et environnementales. Afin de recueillir leurs avis sur les résultats de ces études, des post-it ont été mis à disposition des participants : ils ont pu y noter leurs remarques et les classer par type d'impact.

Étaient présents :

- **Dominique WAGNER**, Maire de Méligny-le-Grand ;
- **Jean-Luc FROMONT**, 1^{er} Adjoint ;
- **6 habitants.**

- **François BAUDIN**, Chef de projet éolien chez Locogen ;
- **Capucine ROSSÉ**, Chargée de communication et de concertation chez Locogen ;
- **Pauline SÉGARD**, Cheffe de projet concertation à l'Agence Tact ;
- **Amadou SIDIBÉ**, Assistant cheffe de projet concertation à l'Agence Tact.



DÉROULÉ DE L'ATELIER

L'atelier s'est déroulé en 3 temps distincts :

1

INTRODUCTION DE L'ATELIER

- Rappel du cadre des ateliers
- Rappel de la démarche d'information et de concertation en cours

2

AVANCÉES DU PROJET

- Rappel des caractéristiques du projet
- Résultats des états initiaux
- Conséquences sur la zone d'étude

3

RECUEIL DES PRÉOCCUPATIONS ET AVIS

- Expression individuelle via post-it
- Restitution et synthèse des remarques



Des temps de questions/réponses étaient également prévus. Dans la pratique, des questions ont été posées tout au long de l'atelier, auxquelles l'équipe-projet a répondu.

LE CADRE DE L'ATELIER

Cet atelier s'inscrit dans la démarche d'information et de concertation mise en place par Locogen dans le cadre du projet éolien de La Voirine.



L'OBJECTIF ?

Fournir des informations fiables et claires sur le projet, répondre à toutes les questions de la façon la plus précise possible.



LE PUBLIC INVITÉ ?

Les participants à l'atelier n°1.



CONTENU ET CALENDRIER

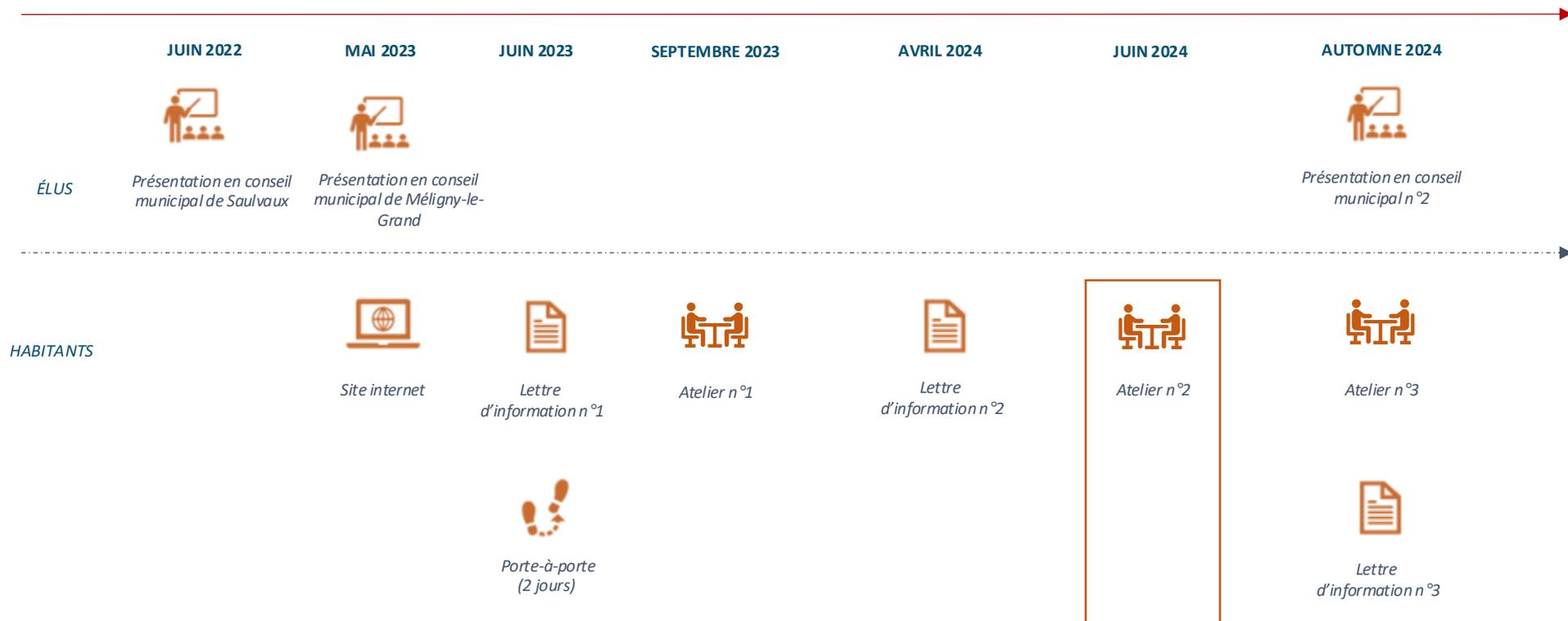
Atelier 1 : Le développement éolien, contexte et étapes (12 septembre 2023)

Atelier 2 : États initiaux et scénarios d'implantation (26 juin 2024)

Atelier 3 : À déterminer

Un compte-rendu de chaque atelier sera réalisé et mis à disposition de tous et toutes en mairie.

LA DÉMARCHE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION



LES AVANCÉES DU PROJET



- **Rappel des caractéristiques du projet**
- **Résultats des états initiaux**
- **Conséquences sur la zone d'étude**

LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET



Maximum de
8 machines



3,5 MW de
puissance
unitaire
installée

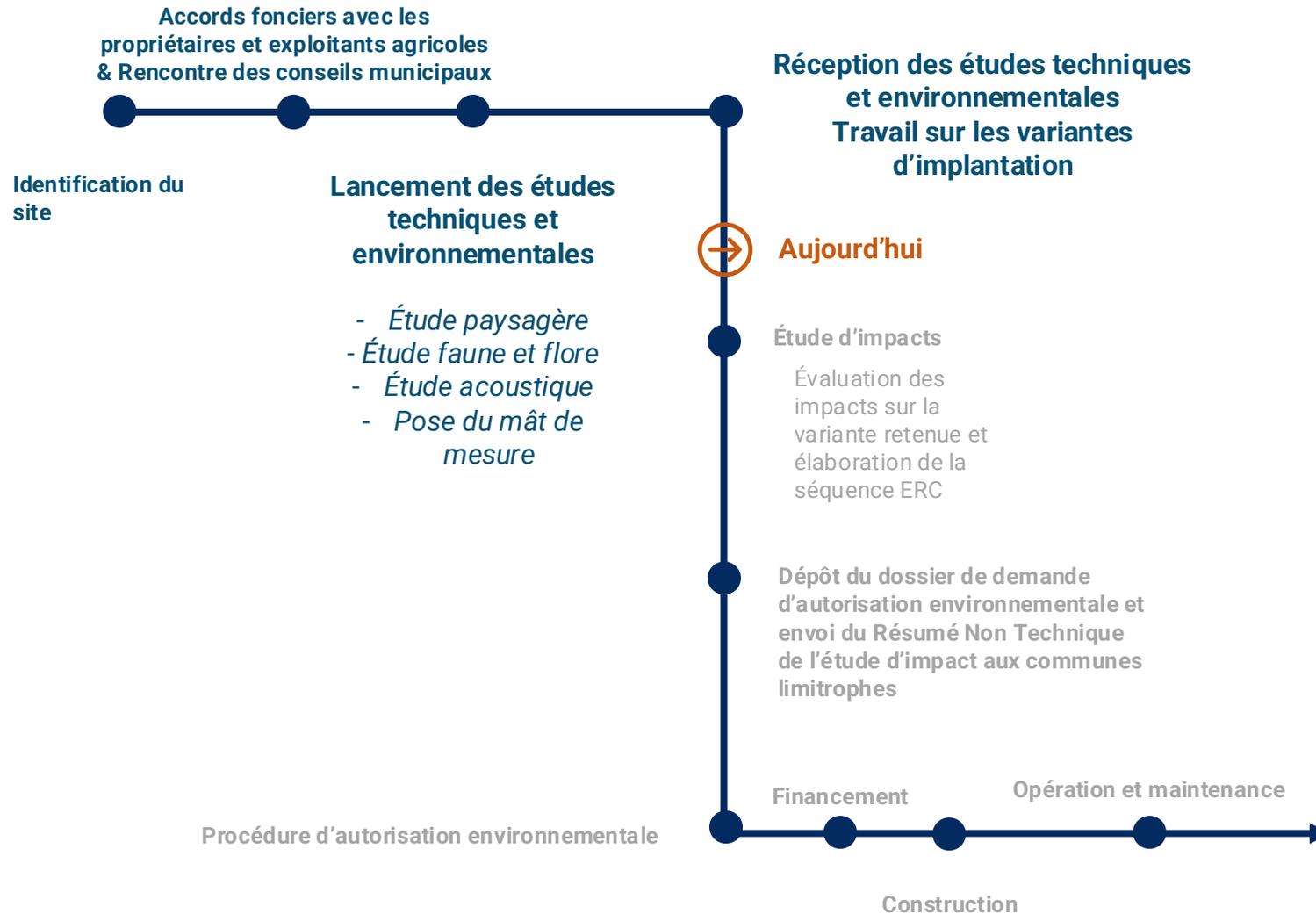


Hauteur de
150m de bout
de pale



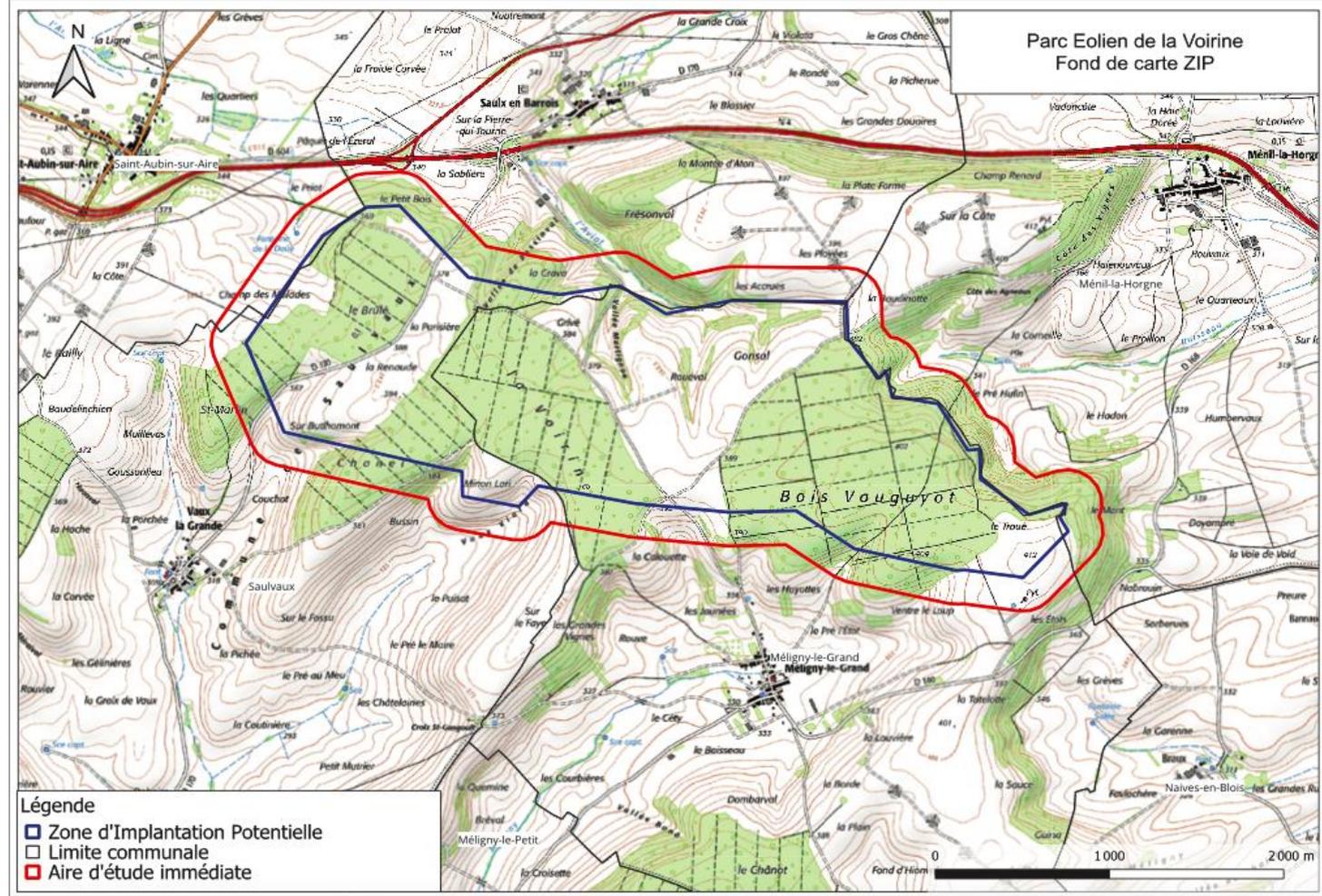
Une distance
minimum de
600m à la
première
habitation

OÙ EN EST LE PROJET LA VOIRINE ?



RAPPEL DE LA ZONE D'ÉTUDE

Les études menées sur l'ensemble de la zone permettent de comprendre les enjeux situés à l'intérieur et à proximité de cette dernière, permettant ainsi d'identifier les endroits où implanter les machines. Celles-ci ne seront donc pas installées sur l'entièreté de la zone.



ÉTUDES ET BUREAUX D'ÉTUDES

Pour réaliser les études citées ci-dessus, des bureaux d'études indépendants accompagnent LOCOGEN tout au long du projet.



Étude acoustique



Étude
environnementale



Étude paysagère



La mesure du vent est réalisée au moyen du mât de mesure

Les études techniques et environnementales sont également appelées « études préalables » : elles font une « photographie de l'existant » de l'environnement, avant la construction des éoliennes. Cela permet de juger de la pertinence d'un parc éolien à cet endroit, et d'avoir un cadre de référence dans plusieurs domaines, en vue de l'étude d'impacts.

Étude acoustique et mesure du vent



En ce qui concerne l'étude acoustique, les résultats ne sont pas encore finalisés. Ces derniers seront communiqués une fois disponibles.

Pour ce qui est de la mesure du vent, le mât démontre que le secteur éolien présente un fort potentiel.

PRÉSENTATION DES ÉTATS INITIAUX

Les états initiaux ont été présentés au moyen de différentes cartes, simultanément projetées et disponibles sous forme de calques à superposer sur une carte représentant la zone d'étude.

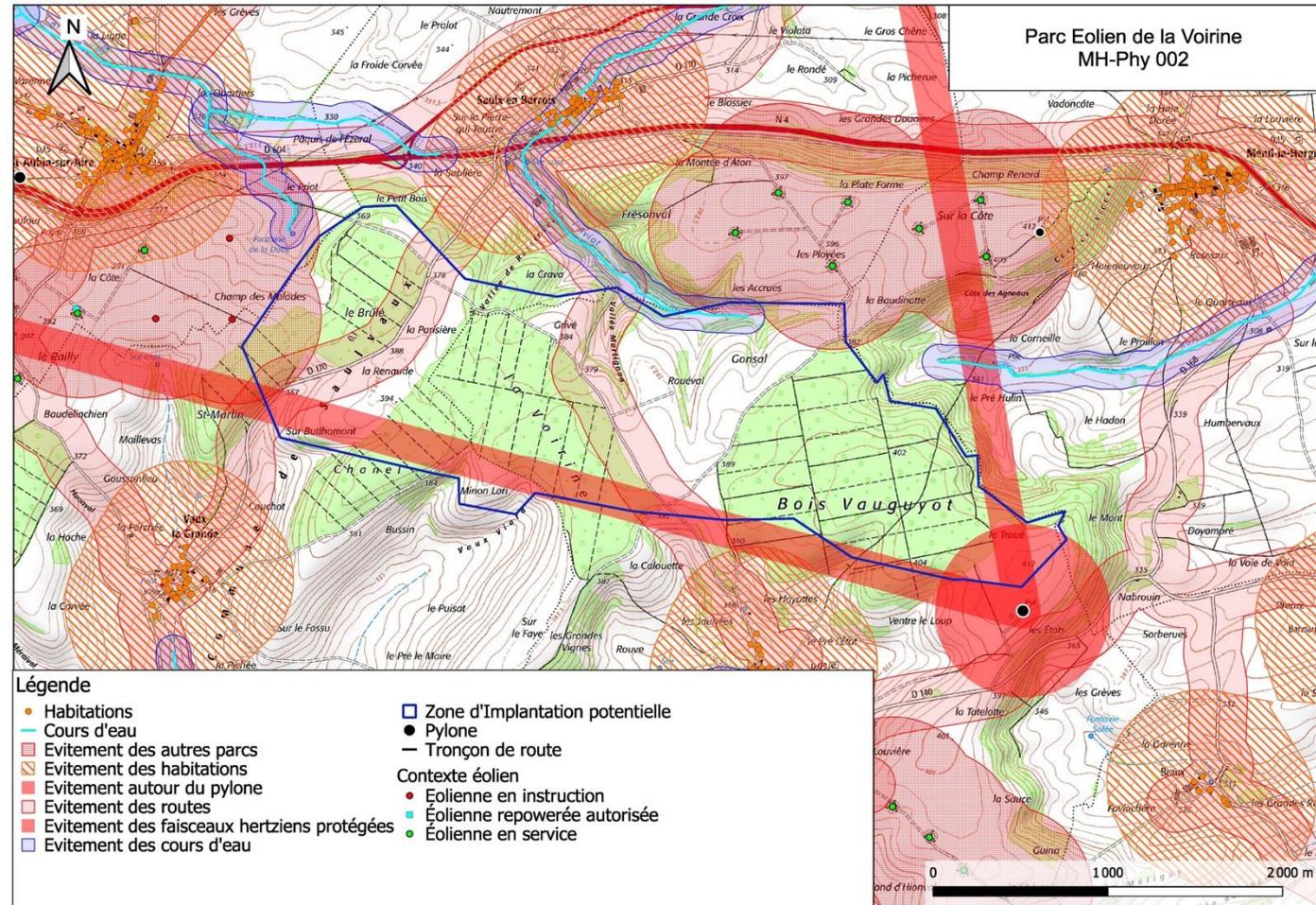
Cela a permis de matérialiser la superposition des contraintes et des enjeux, de manière à aboutir à l'identification des portions de la zone d'étude susceptibles d'accueillir des éoliennes.



CONTRAINTES TECHNIQUES

Pour déterminer la zone finale d'implantation, de nombreuses contraintes techniques sont à prendre en compte.

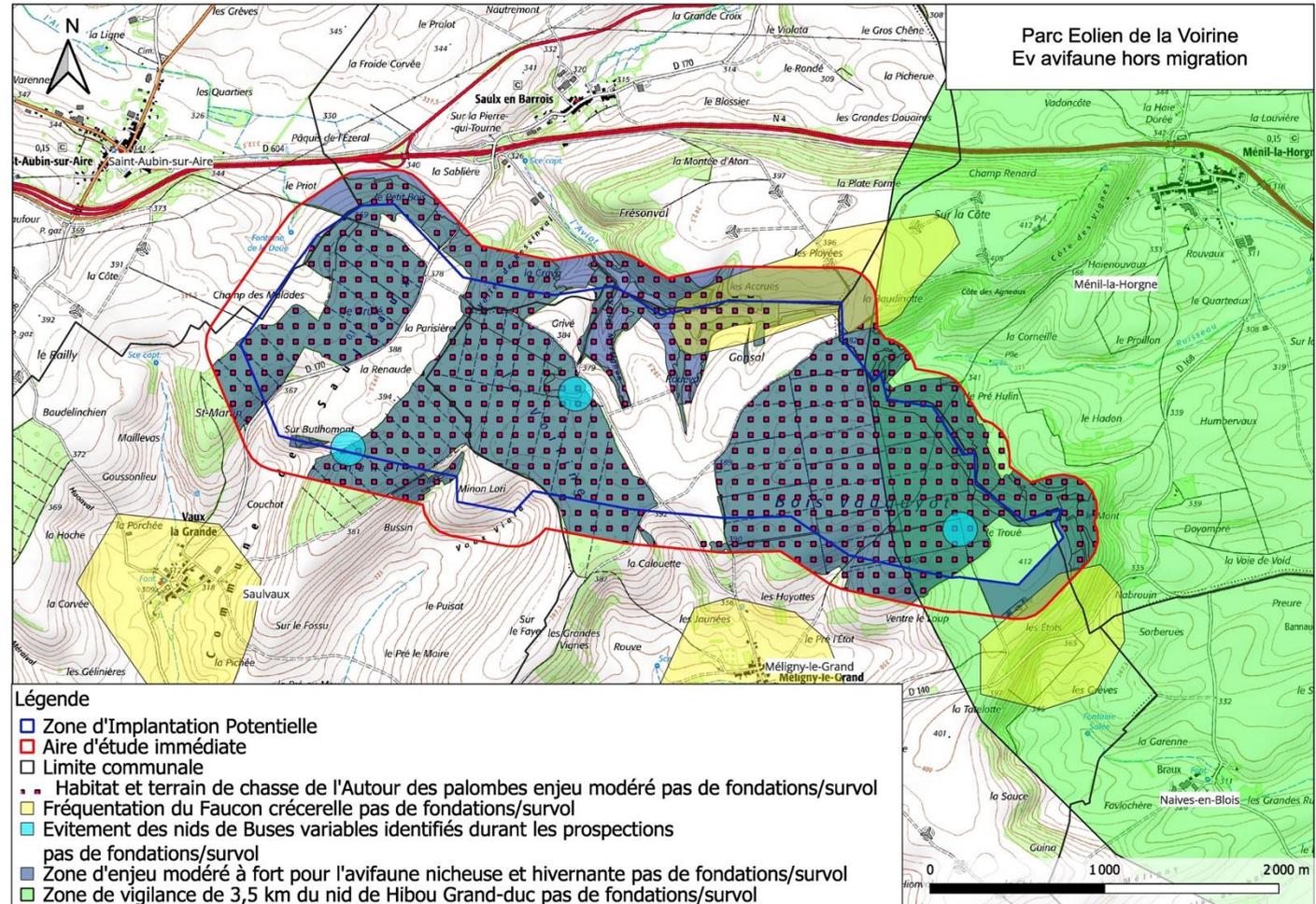
Plusieurs tampons réglementaires sont appliqués afin de connaître les zones à éviter, notamment la distance par rapport aux habitations (500m), aux routes, aux réseaux hertziens et aux cours d'eau.



LES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

Étude de l'avifaune

Les études portant sur les oiseaux révèlent la présence de nombreuses espèces dans la zone d'étude. C'est le cas du Hibou grand-duc dont il faut tenir compte. Des nids de rapace ont également été détectés.

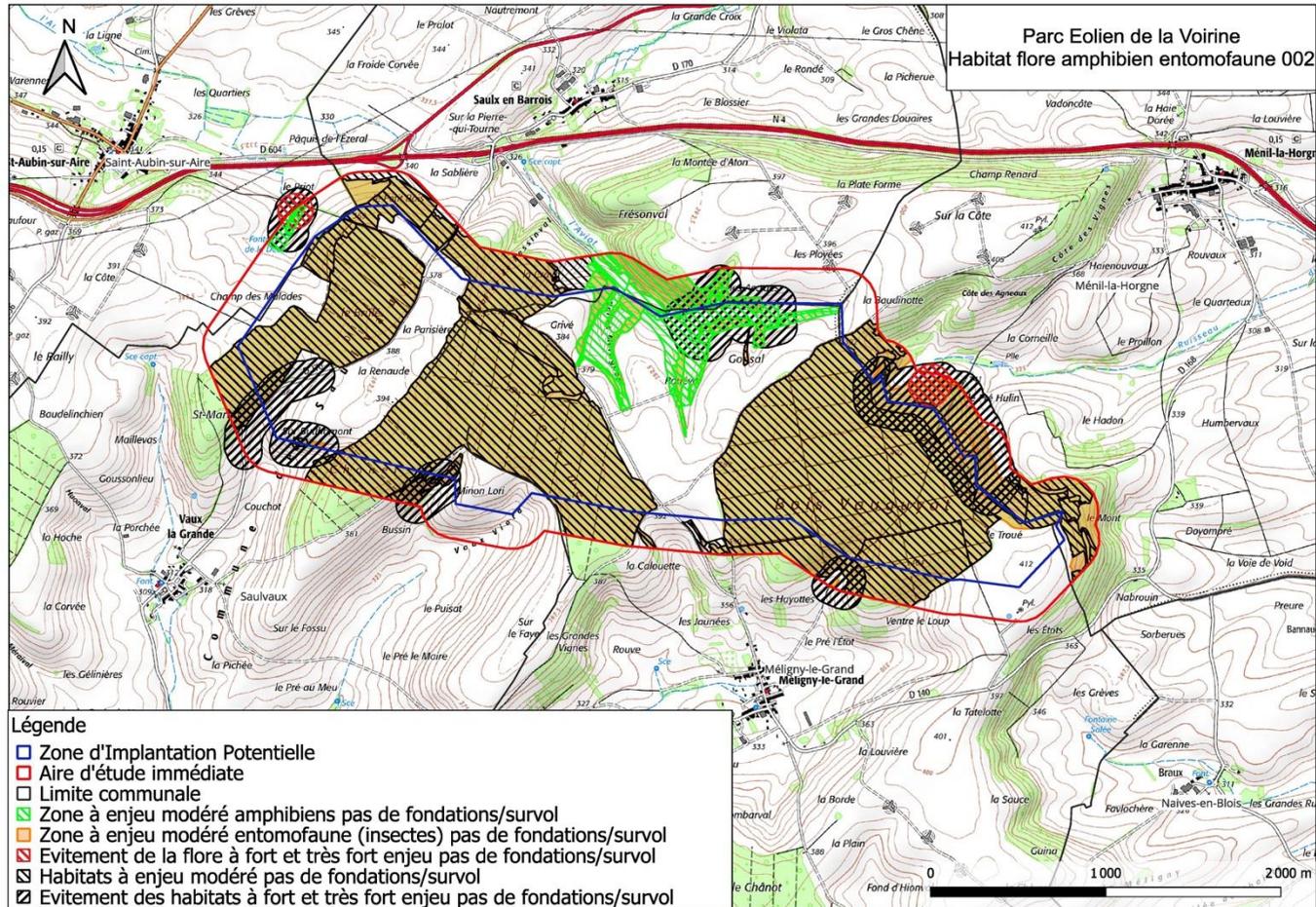


LES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

Les habitats des espèces et la flore

En raison de la présence d'habitats de certaines espèces dans les bois, ceux-ci font partie des zones à éviter. De même, la présence de fleurs protégées impacte la zone d'étude.

Par conséquent, l'implantation du parc peut être principalement envisagée sur les grandes zones agricoles.

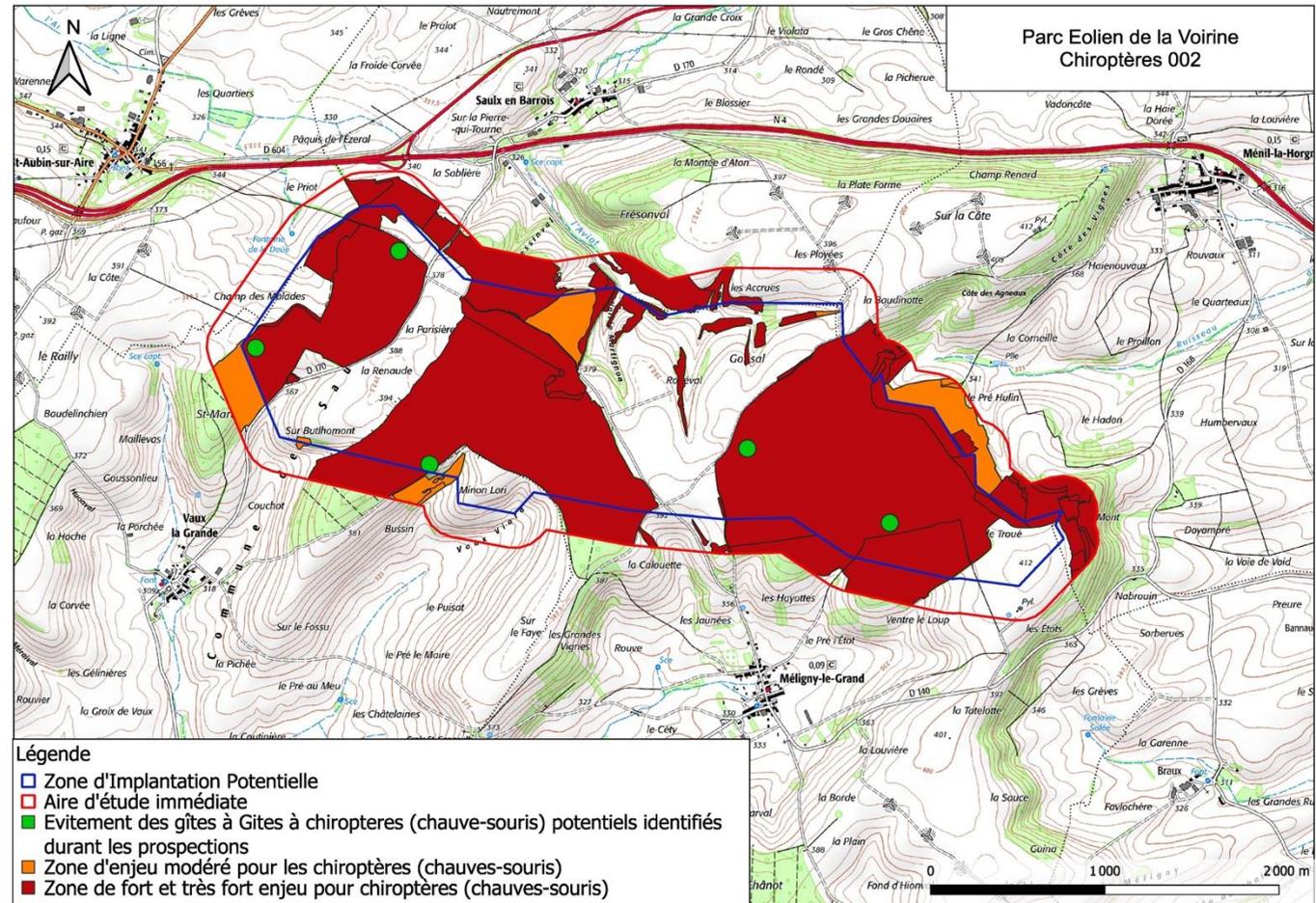


LES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

Chauves-souris

Les études ont permis de démontrer qu'il existe un fort enjeu concernant les chauves-souris sur le territoire. La couleur rouge sur la carte indique leur présence.

Les points verts représentent des cavités ou des sources dans lesquelles s'abritent les chauves-souris.



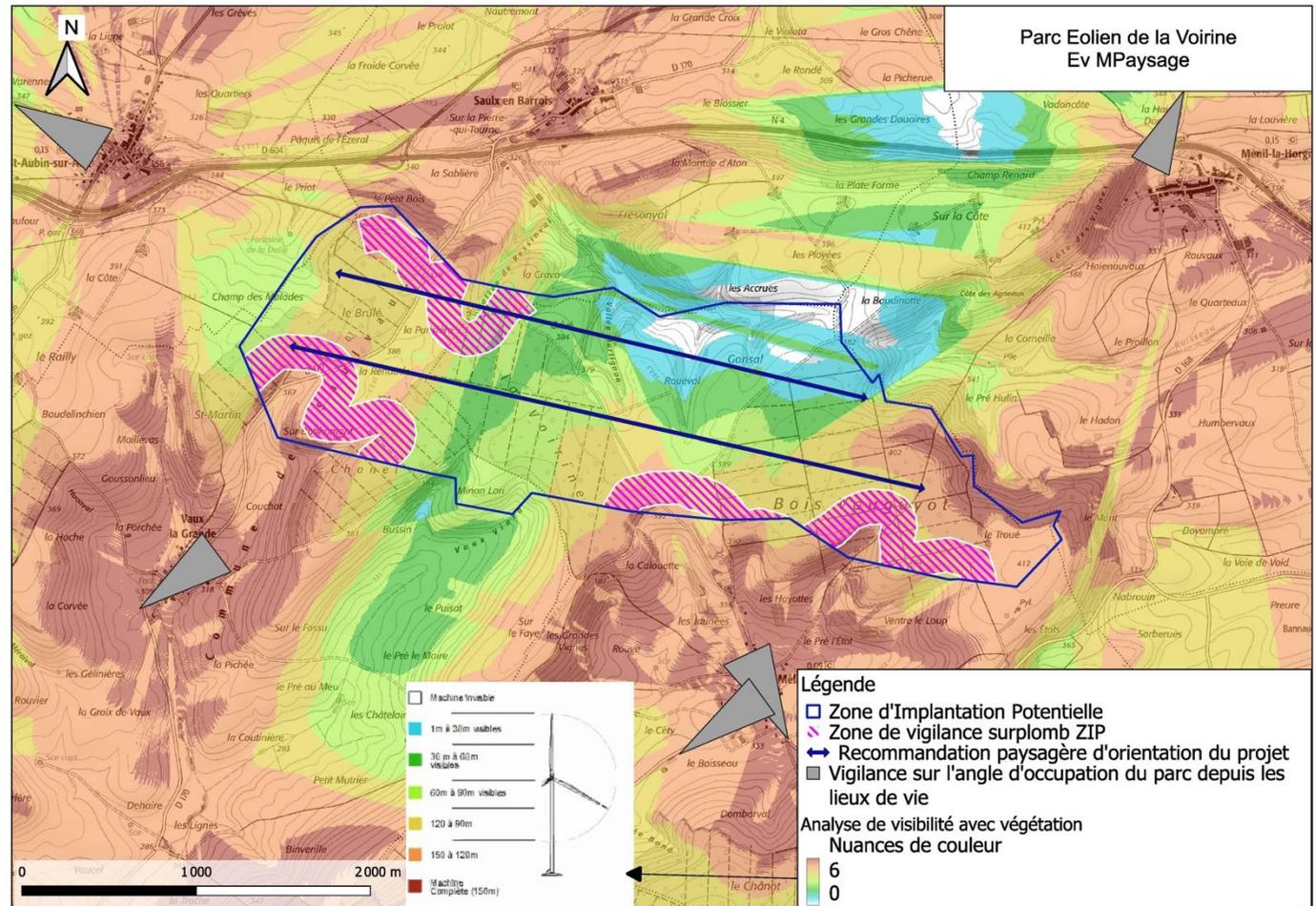
L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

La visibilité

Aucun enjeu particulier de visibilité n'a été relevé par l'étude. Le bureau d'étude recommande une implantation des éoliennes sur le plateau, selon un axe est-ouest.

Les degrés de visibilité dépendent des points de vue et sont représentés par un nuancier de couleurs : plus la couleur est froide, moins l'éolienne est visible.

La couleur rose indique pour sa part les zones de vigilance en termes de surplomb, effet auquel la DREAL est particulièrement vigilante. Des photo-montages sont par ailleurs en cours de réalisation afin de mieux apprécier les impacts paysagers.

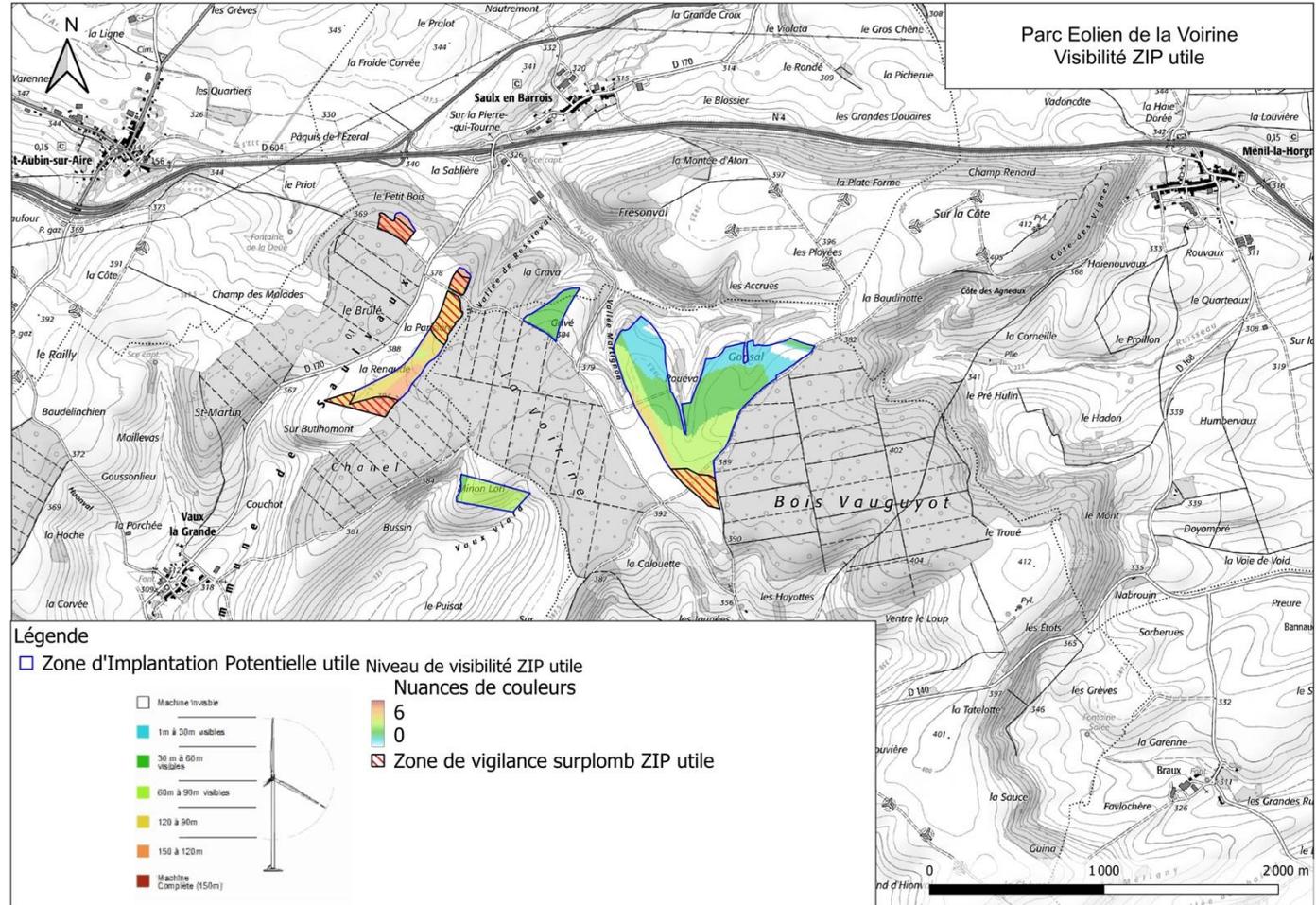


LA ZONE D'IMPLANTATION OBTENUE

L'ensemble des données environnementales et paysagères ont permis de réduire la zone d'étude, de manière à n'en garder que les portions où des éoliennes pourront être implantées dans une logique de moindre impact.

Désormais, le développeur travaille sur l'identification de la combinaison la plus favorable possible, en accord avec la DREAL.

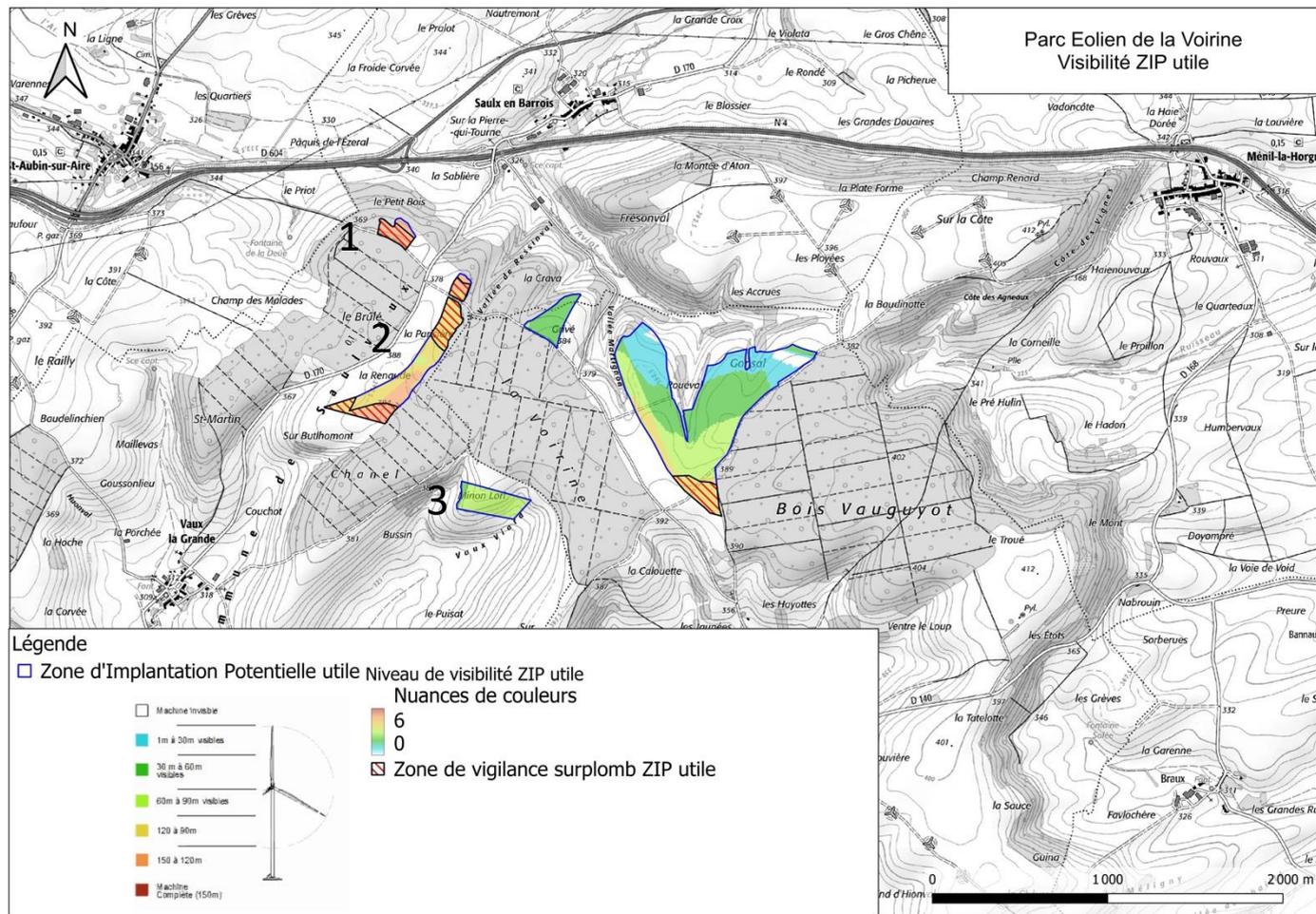
La carte ci-contre est celle qui a été présentée lors de l'atelier. La zone d'implantation a depuis évolué, toujours dans une logique de moindre impact (voir slide suivante).



MISE À JOUR DE LA ZONE D'IMPLANTATION (POST-ATELIER)

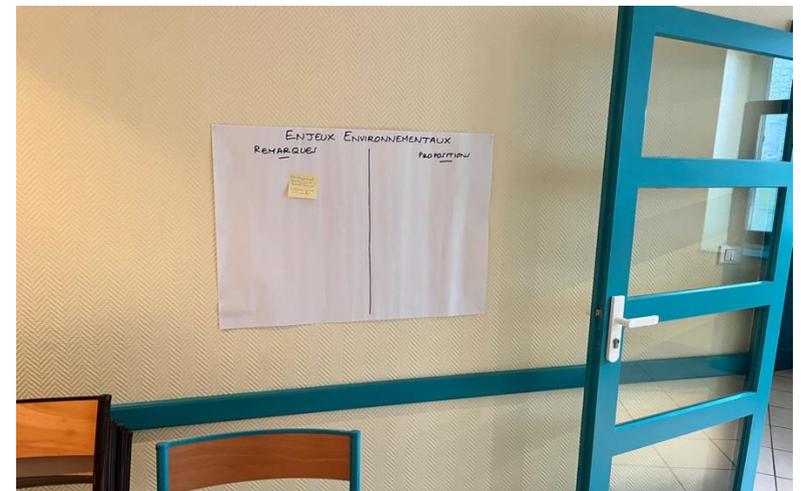
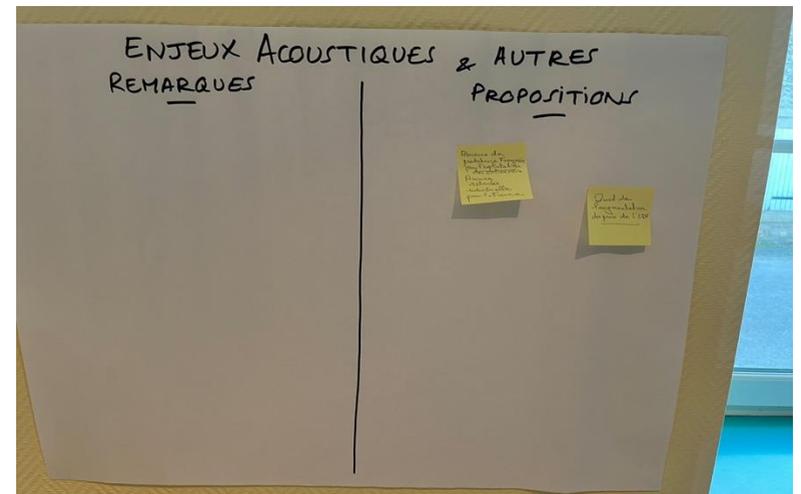
À la suite de l'atelier, la commune de Saulvaux a fait part de fortes difficultés d'acceptation par les riverains de l'impact visuel pour les machines envisageables sur sa commune. (3 parties numérotées ci-contre).

Ce constat et d'autres critères paysagers et écologiques ont conduit à les retirer de la zone d'implantation.



RECUEIL DES PRÉOCCUPATIONS ET AVIS

De nombreuses remarques ayant été formulées sur la base de la carte et des calques présentés, les participants ne se sont que peu saisis de la possibilité d'exprimer leurs avis et propositions via les post-it mis à disposition...



Expressions individuelles via post-it

QUESTIONS / RÉPONSES

OBSERVATIONS DES HABITANTS & QUESTIONS / RÉPONSES

« La mairie de Méligny-le-Grand a-t-elle rendu un avis favorable au projet ? »

Non, le Conseil municipal de Méligny-le-Grand n'a pas délibéré, ni favorablement, ni défavorablement sur le projet. La rencontre qui a été organisée avec le conseil municipal consistait uniquement à présenter le projet.

« Les études d'impact sont-elles disponibles sur Internet ? »

Les résultats des études d'impacts seront consultables sur le site de la préfecture lors de la phase de l'enquête publique, qui sera réalisée sous l'égide d'un commissaire-enquêteur nommé par le tribunal administratif.

« Cela vous paraît-il normal que les résultats des études d'impacts ne soient consultables que sur Internet ? »

Locogen n'a aucun pouvoir sur le déroulement de l'enquête publique, dont les modalités sont définies par la loi. Cependant, le dossier d'enquête publique, qui contiendra les résultats des études, sera téléchargeable sur le site de la préfecture.

« Pourquoi le tracé (de la zone d'étude) n'a pas été limité à Méligny-Le-Grand ? »

Locogen a décidé d'étudier une zone plus grande que la zone d'implantation finale, afin d'en obtenir une vue d'ensemble grâce aux différentes études. C'est pourquoi la commune de Saulvaux est incluse dans l'étude.

Toutefois, toute la zone d'étude ne sera pas concernée par des implantations de machines.

« Ça me chiffonne que la zone soit aussi grande. On constate un schéma beaucoup plus large que la dernière fois (lors du premier atelier). »

La zone d'étude est la même que celle qui avait été présentée lors du premier atelier.

« Est-ce que vous avez fait la même démarche avec Saulvaux par rapport aux réunions, parce qu'ils sont tout autant impactés ? »

Nous n'avons pas organisé de réunions à Saulvaux car le maire ne l'a pas souhaité. Son conseil municipal n'est pas favorable au projet, mais Locogen continue d'informer le maire de l'avancée du projet, conformément à sa demande.

OBSERVATIONS DES HABITANTS & QUESTIONS / RÉPONSES

« Vous affirmez que le maire de Saulvaux n'est pas favorable à l'organisation d'une réunion dans sa commune concernant ce projet. Qu'en est-il cependant des habitants, y sont-ils également opposés ? »

À ce stade, nous sommes uniquement informés de la frilosité du conseil municipal à l'égard de ce projet.

« Est-ce que les bois sont impactés par les implantations ? »

Non, pour deux raisons. Les zones boisées appartiennent à la commune. Locogen pourrait y implanter des éoliennes uniquement si la commune y était favorable, ce qui n'est pas le cas à ce stade. De plus, les boisements de Mélny-le-Grand sont difficilement utilisables en raison des enjeux écologiques qui ont été identifiés.

« Comment s'effectue le raccordement ? »

RTE sera chargé du raccordement du parc au réseau électrique. RTE déterminera le poste source de raccordement après l'autorisation du projet. ENEDIS est en charge des travaux sur voies publiques et le développeur est en charge du câblage interne au projet. Toutes les lignes électriques seront enterrées.

« Tous ces résultats seront-ils présentés à la DREAL ? »

Oui, une réunion est prévue avec la DREAL à cette fin. Les variantes d'implantation seront également présentées, afin d'expliquer les arbitrages effectués dans le choix de l'implantation de moindre impact.

« Donc potentiellement la DREAL peut modifier certaines choses ? »

Le rôle de la DREAL est d'instruire le dossier de manière critique et de valider le projet proposé, ou de formuler des axes d'amélioration le cas échéant. C'est ensuite à Locogen de proposer des modifications pour répondre aux demandes de la DREAL,

« Quelle sera la puissance des machines ? »

À ce stade, la prévision concernant la puissance unitaire des machines est de 3,3 MWc.

« Qui est le fabricant des éoliennes ? »

Les machines sont fabriquées en Europe, soit par Vestas Wind Systems A/S, qui est une entreprise danoise ou par Nordex SE, qui est une entreprise allemande.

OBSERVATIONS DES HABITANTS & QUESTIONS / RÉPONSES

« Quelle sera la distance des éoliennes par rapport aux habitations ? »

L'implantation finale n'est pas encore connue. Dans le cas le plus défavorable, la première machine serait à 1 km de la première habitation de Méliny-le-Grand, et 680m de la première habitation de Saulvaux (La Sablière).

« Les nouvelles machines ne risquent-elles pas de déranger les machines existantes ? »

Les études techniques menées en amont visent justement à éviter une telle gêne. L'implantation proposée tiendra compte des potentielles interrelations entre les machines existantes et celles qui seront ajoutées.

« Ça veut dire quoi protection des espèces découvertes dans la zone d'étude ? »

L'implantation finale du projet dépend notamment des migrations des espèces présentes. Or, tout le secteur meusien est un couloir de migration. Par conséquent, la protection des espèces peut par exemple passer par un espacement approprié des machines.

« Que les distances soient grandes ou pas, la vitesse de la pale est importante, donc ça ne change rien pour les animaux. »

Certaines espèces sont plus sensibles que d'autres et peuvent circuler à proximité des machines. Il existe aujourd'hui des systèmes de détection de ces oiseaux qui permettent de ralentir les machines de manière que les oiseaux puissent les éviter. Un tel système sera proposé pour le projet de La Voirine. La DREAL examinera l'ensemble des mesures d'évitement et d'atténuation des impacts, afin d'en apprécier la pertinence.

« Les chauves-souris ne voient pas les éoliennes et elles se font fracasser. C'est une espèce très impactée par les éoliennes. »

Les enregistrements des ultra-sons émis par les chauves-souris pendant un an sur le site d'implantation, permettent de comprendre leurs habitudes et leurs mouvements : elles ne sortent que la nuit, principalement en été.

Un plan de bridage pour les machines sera mis en place afin de les protéger.

« Quel est l'intérêt du mât de mesure ? »

Le mât de mesure permet de mesurer le potentiel venteux et contribue à l'étude environnementale relative aux chauves-souris.

OBSERVATIONS DES HABITANTS & QUESTIONS / RÉPONSES

« À quelle distance des boisements les éoliennes seront-elles installées ? »

L'objectif affiché est de maintenir une distance minimum de 50m entre la lisière du bois et le bout des pales. Nous ferons notre possible en fonction des autres contraintes écologiques et techniques.

« Combien de fois le bureau d'étude est-il venu sur place pour les études ? »

Il est intervenu une centaine de fois sur site au total et à différents moments : en phase pré-nuptiale et post-nuptiale, en hiver et en été. Les résultats des études représentent par conséquent les éléments observés en leur présence. Leur étude s'appuie également sur des recherches documentaires et le cadre réglementaire.

« Quel est le nombre de mâts prévus ? »

Locogen envisage d'installer 5 machines à Mélny-le-Grand. D'autres machines pourraient être installées à Saulvaux, sans certitude à ce stade.

« Compte tenu des politiques européennes et françaises, est-ce qu'un autre développeur ne risque pas de venir plus tard pour développer un autre projet éolien ? »

La loi APER du 10 mars 2023 ouvre la possibilité pour les communes de définir des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables. Une fois que celles-ci seront validées au niveau régional, les communes pourront également définir des zones d'exclusion, ce qui devrait éviter le développement de nouveaux projets.

« Est-ce que la commune peut demander en retour qu'une éolienne alimente le village ? Ça peut être une belle idée... »

Cette demande consiste en la création d'une communauté d'énergie renouvelable, rendue possible par la loi d'accélération des énergies renouvelables de mars 2023 et encadrée par [le code de l'énergie](#). Cette mesure est souvent demandée, mais son cadre juridique est récent et reste encore flou. Les acteurs des énergies renouvelables commencent cependant à y réfléchir.

« Le bridage est-il une technologie appliquée à toutes les machines ? »

Il s'applique au cas par cas, en fonction des problématiques de chaque machine.

OBSERVATIONS DES HABITANTS & QUESTIONS / RÉPONSES

« Comment s'effectue le démantèlement des machines ? »

Le démantèlement des machines est encadré par la loi : l'exploitant a l'obligation de démanteler l'ensemble de ses machines, lorsqu'elles ne sont plus en fonctionnement.

[L'arrêté du 11 juillet 2023](#) a par ailleurs porté à 75 000€ la part fixe des garanties financières que les exploitants de parcs éoliens doivent impérativement constituer par éolienne pour son démantèlement ou sa remise en état, et ce dès la construction du parc.

« Quelles sont les retombées locales du projet ? »

Les retombées locales du projet proviendront essentiellement de la fiscalité, notamment de l'IFER (Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau) que perçoivent le Département, l'intercommunalité et les communes d'implantation.

Par ailleurs, la loi APER inclut des dispositions relatives au partage de la valeur, pour lesquelles les décrets d'application sont encore attendus.

« Est-ce que c'est une zone parfaite pour un parc éolien ? La zone d'implantation finale est plutôt réduite. Il existe également dans la zone une parcelle de bois assez important. Supposons que le conseil municipal ne soit pas favorable au projet, le préfet peut-il refuser le projet ? »

En dernier ressort, c'est le Préfet qui délivre l'autorisation d'exploitation d'un parc éolien ou formule un rejet. Cependant, il semblerait que l'actuel Préfet de la Marne suive l'avis des conseils municipaux des communes concernées.

« Le parc existant va-t-il être renouvelé ? »

Le parc étant exploité par un autre développeur, Locogen ne dispose pas d'informations à ce sujet.

Autres sujets abordés et ayant fait débat

- Avantages et faiblesses des différentes sources d'énergie.
- L'apport de l'éolien dans le mix énergétique.
- Le bien-fondé du développement des énergies renouvelables, mis en perspective par rapport à l'augmentation du besoin.